

LA COUARDE-SUR-MER

Protéger le Moulin brûlé, un exercice de longue haleine

Inexorablement grignotée, la plage couardaïse inquiète. Le maire, Patrick Rayton, travaille sur un projet de protection qui ne verra sans doute pas le jour avant la fin de son mandat.



Plusieurs pistes sont à l'étude pour protéger la plage du Moulin brûlé des assauts de l'océan. © D.R.

Le élu municipal apprend la patience. Le temps de l'administration n'est pas celui du commun ! La preuve par le site du Moulin brûlé, à La Couarde. Rebondissant sur la digue du Boutillon, puis sur l'enrochement destiné à protéger son abord, l'océan tourbillonne un peu plus loin, creusant la dune juste après

les rochers, menaçant le camping, les quelques rares maisons du site et, plus grave, à terme, la route départementale.

Conscients du risque, les services communaux et départementaux planchent sur le sujet depuis... des années. « *C'est que rien n'est facile dans cette histoire* », commente le maire, Patrick Ray-

ton. A commencer par le problème de l'attribution de la digue proprement dite, toujours pas réglé, qui cache la responsabilité du financement de son entretien. Une affaire récurrente dans toute l'île, que des avocats parisiens tentent de résoudre.

Le cabinet rochelais Créocéan, spécialisé dans « la compréhension des milieux marins littoraux » planche également sur le sujet de la protection du Moulin brûlé, s'aidant des images satellites des 30 dernières années. Les informations sont contradictoires. D'une part, c'est la bonne nouvelle, les niveaux d'ensablement sont revenus à ceux observés en 1999, avant la tempête Xynthia donc. D'autre part, la grande tempête de 2014 a conduit à l'affaissement de l'enrochement et au creusement de la plage en limite dunaire.

« Freiner la fuite du sable »

Trois solutions sont envisagées : prolonger l'enrochement et... potentiellement déplacer le problème ; conjuguer un enrochement augmenté et des épis, très cher ; et, a priori l'option qui pourrait être

retenue (voir photo), « constituer des enrochements en épis pour freiner la fuite du sable comme dans les années 1990, dont l'autorisation réglementaire et environnementale serait relativement facile à obtenir et potentiellement moins coûteuse ».

Encore que... Il resterait l'entretien au fil des ans de l'ensemble : à savoir réensabler régulièrement la dune – avec quel sable ? – et revégétaliser l'arrière-dune. Aux frais de qui ? En attendant que les élus trouvent la solution financière, Créocéan doit faire un inventaire de la faune et la flore locale sur quatre saisons. Dans le meilleur des cas, le chantier de près de huit mois pourrait démarrer fin 2023, si communauté de communes et Département prennent en charge le dossier. Sinon, il faudra attendre une révision du Programme d'action de prévention des inondations (Papi). Or il n'est pas sûr que l'Etat, très sourcilieux en matière de coût-bénéfice, donne un avis favorable. Dans cette hypothèse, verdict dans cinq à dix ans. Le temps pour les vagues de poursuivre leur œuvre de destruction. ■ **Christine Brisson**